



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

**Avis public est donnée par la soussignée, directrice générale par intérim de ladite Municipalité :
Que lors que la session ordinaire du mardi 3 novembre 2026, à compter de 19h00, le Conseil statuera sur
la demande de dérogation mineure suivante :**

Demande de dérogation

DPDRL260006

Identification du site concerné

Immeuble situé au 478 rue Jobin

Nature et effets

Le propriétaire du terrain demande une dérogation pour l'implantation d'une remise. Cette dernière serait de 26m² donc trop grande de 11m².

L'article 4.3 c) du règlement de zonage 55-2006 stipule que *les bâtiments accessoires ou complémentaires à l'usage principal à pas moins de 1 m des lignes latérales du terrain en autant qu'aucune ouverture n'est prévue; dans le cas contraire, la distance est portée à 1,5 mètre. La superficie autorisée est de 15 m².*

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil relativement aux demandes

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 19 octobre 2026

Marilène Robert directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 19 octobre 2026 au 3 novembre 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 octobre 2026

Marilène Robert directrice générale par intérim
et secrétaire-trésorière